



Droit de visite en foyer (petit copain)

Par **mood**, le **14/08/2018** à **11:29**

Bonjour, ma copine (17ans) vient d'être placée en foyer (à sa demande, relation compliqué avec son beau père...) je voulais savoir si j'ai un droit de visite (uniquement dedans ou hors enceinte du foyer?) et/ou savoir si le foyer a le droit de me refuser une visite (si oui sous quelle conditions?) rnrnMa seconde question est pour savoir si elle pourrait passer 1week end (voir 2) dans mon studio étudiant (à 300km de son foyer) ? sachant qu'elle même serait d'accord et que sa mère serait aussi d'accord, le foyer peut-il refuser (sous quelle conditions ?) D'Après ce qu'elle m'a dit il faudrait que j'écrive une lettre pour en faire la demande, mais à qui doit je adresser la lettre ? qui doit la signer (sa mère, mes parents, moi même, elle même ?)? Et cette lettre que doit elle contenir précisément ? est ce que la demande peut être valable pour 1semaine pendant les vacances scolaires ?rnrnJe précise que le juge n'a pas interdit de visites/ contact avec qui que ce soit rnrnrnMerci d'avance

Par **morobar**, le **15/08/2018** à **09:27**

Bonjour,rnIl faut se référer au règlement du foyer, qui peut ne pas accepter les visites surtout à connotation sexuelle.rnMais si elle dispose d'un droit de sortie, elle peut faire ce qu'elle veut dehors.rnMais les parents peuvent s'opposer à tout, dans le cadre de leur autorité parentale.

Par **mood**, le **15/08/2018** à **09:40**

Bonjour, je ne connaît pas le règlement du foyer (je lui demanderait), comment peut elle disposer ou non d'un droit de sortie ? rnrnPour ceux qui est de sa "vie sexuelle et affective

,elle ne peut être prise sous l'angle unique "ist,grossesse,etc..." cette approche réductrice et invalide étant contre productive ,etc...(extrait guide prevention 3 BAT 2 du ministere de la santé) (page 13) Ils peuvent quand meme refuser sous pretexte de connotation sexuelle ? (surtout que ce n'est pas notre cas)

Par **morobar**, le **16/08/2018** à **16:32**

A vous lire le foyer en question est une institution fermée.rnCe n'est vraisemblablement pas le cas.rnPour le reste si le foyer interdit les visites dans les chambres, surtout de jeunes filles recevant des jeunes gens vous ne pourrez que vous y plier ou aller voir ailleurs.

Par **mood**, le **17/08/2018** à **18:45**

Pour les visites ,que ce soit hors chambre cela ne pose pas problème comme je l'ai dit je veut seulement pouvoir la voir de temps en temps , ensuite elle à bien le droit à quelque sorties mais je sait que leurs éducateurs n'aiment pas trop les visite de petit copain (il n'y a pas que moi et ma copine qui somment dans ce cas)